



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT : ACCOMPAGNEMENT
SECURITE AU TRAVAIL**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.02.027

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT : ACCOMPAGNEMENT SECURITE
AU TRAVAIL**

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

En février 2021, a été mis en place l'Autorisation d'Engagement relatif à l'accompagnement sécurité au travail. L'objectif de la Collectivité est d'accentuer l'effort porté sur la démarche de prévention des risques professionnels au sein de trois secteurs considérés à risque (CTM / SEVE / Chantier d'Insertion du CCAS). Un prestataire accompagne ces deux directions afin d'améliorer le management santé et sécurité du travail et développer le leadership de l'encadrement en la matière. Cette démarche de prévention repose sur un diagnostic, des plans d'actions différenciés et un suivi dans la démarche à moyen terme. Par conséquent, le prestataire retenu intervient et accompagne la Collectivité durant 3 années. Cette démarche aura vocation à être déployée dans les autres directions.

Au vu de l'avancée des formations, des nouveaux besoins et d'une formation supplémentaire « vigilance attitude », pour l'ensemble des agents, les coûts augmentent de 21 360 € pour la Ville ; le calendrier est modifié sur 2022 et 2023.

C'est pourquoi, il est proposé d'abonder l'Autorisation d'Engagement à hauteur de 21 360 € et de modifier le montant des Crédits de Paiement en conséquence.

	Création de l'AE	Modification de l'AE	Total AE/CP
	25/02/2021	24/02/2022	
AP	37 200 €	21 360 €	58 560 €
CP			
2021	24 000 €	-7 368 €	16 632 €
2022	8 400 €	11 721 €	20 121 €
2023	4 800 €	17 007 €	21 807 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2311-9 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date 31 janvier 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la mise à jour de l'Autorisation d'Engagement ainsi que la répartition des Crédits de Paiement.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215600834-20220224-D202202027-DE

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-21560834-20220224-D202202027-DE